

DATE DE CONVOCATION : 1^{er} MARS 2017

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE – B. LAFAYE – G. MIGNON – M. VILLEGER – J.P. SIMON – M.A. CHEVALIER – C. BONNEAU – G. MICHELY – E. GARNIER – N. ARILLA – S. HIBON-MINET - P. FRÉON – J.P. ZUCCHI – C. FULPIN – K. PERROIS – C. MESLIER - M.H. AUBINEAU

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉS POUVOIR : M. CLERC donne pouvoir à J.L. LEVESQUE – K. GAI donne pouvoir à E. GARNIER – S. LABROUSSE donne pouvoir à M. VILLEGER – C. MECHAIN donne pouvoir à C. FULPIN -

CONSEILLERS MUNICIPAUX ABSENTS: M. CLERC – K. GAI – S. LABROUSSE - C. MECHAIN. – P. ORMECHE – E. RAMBEAU

SECRÉTAIRE DE SÉANCE: S. HIBON-MINET

OBJET : CONVENTION CADRE AVEC GRDF POUR LE DÉPLOIEMENT GÉNÉRALISÉ DES COMP-TEURS COMMUNICANTS GAZ

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Energie et notamment l'alinéa 7 de l'article L 432-8 relatif aux activités de comptage,

CONSIDÉRANT le projet de modernisation du système de comptage du gaz naturel de la société Gaz Réseau Distribution France (GRDF) visant à mettre en place un nouveau système de comptage automatisé permettant le relevé à distance des consommations de gaz naturel des consommateurs particuliers et professionnels,

CONSIDÉRANT la sollicitation de GRDF à la Commune de Châteauneuf-sur-Charente pour l'hébergement d'une ou plusieurs antennes servant à relayer les informations collectées par émission d'ondes radios (l'antenne relais, nommée « concentrateur » transmettant les données par le biais du réseau d'un opérateur de téléphone),

CONSIDÉRANT la proposition de signature d'une convention cadre dans le but d'étudier la faisabilité technique de différents sites,

Le Conseil Municipal décide **PAR 19 VOIX POUR et 2 ABSTENTIONS** (Stéphanie HIBON-MINET et Marie-Hélène AUBINEAU)

- D'accepter cette convention cadre avec GRDF
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention cadre avec GRDF, et tous les actes y afférents.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire
Jean-Louis LEVESQUE